

## OPAL SILVER

### TABLEAU DES GARANTIES

		OPAL / SILVER (USD/EUR/GBP)
<b>PERSONNES ASSURÉES ET GARANTIES</b>		
<b>Couverture</b>		Monde entier excluant USA et Canada sauf pour les soins d'urgence
<b>Personnes assurées</b>		Assuré principal, conjoint, enfant jusqu'à 25 ans si économiquement dépendant de l'assuré principal.
<b>Limite annuelle par personne et par année calendaire</b>		2'000'000
<b>DÉPENSES MÉDICALES</b>		
<b>Franchise ou co-paiement</b>		20% et min. 250/an et max 5'000/an
<b>Hospitalisation et chirurgie ambulatoire</b>		80% (chambre individuelle)
<b>Indemnité journalière en cas d'hospitalisation</b>		30 / nuit
<b>Médecine ambulatoire</b>	Médecin généraliste et spécialité, prescription de médicaments, imagerie médicale, check-up, prise de sang, prothèse et actes de chirurgie	80%
	Soins préventifs et examens	80% maximum 900
	Complémentaire / Médecine alternative	80% maximum 3'000
<b>Transport en ambulance</b>		80%
<b>Soins infirmiers</b>	Soins infirmiers hospitaliers ou à domicile	80%
	Soins à domicile effectués par un infirmier titulaire d'un diplôme d'Etat (jusqu'à 60 jours par an)	80%
	Soins palliatifs	80% maximum 3'000
<b>Maternité (période d'attente de 10 mois)</b>	Accouchement, traitements pré et post natals, inclus les complications	80% maximum 7'500
	Conditions congénitales	80% maximum 60'000
<b>Cancer</b>		80%
<b>Transplantation d'organe</b>		80% maximum 120'000 par maladie
<b>Problèmes et désordres mentaux par personne</b>	Traitements hospitaliers (période d'attente de 10 mois)	80% maximum 60'000
	Traitement ambulatoire (période d'attente de 18 mois)	80% maximum 12 sessions
<b>Traitements dentaires d'urgence</b>	Accidentel	80% 1x/an
<b>Traitement optique d'urgence</b>	Accidentel	80% 1x/an

<b>DENTAIRE &amp; OPTIQUE (limite cumulée de 3'000)</b>		
<b>Frais et soins dentaires (traitements et chirurgie préventive), greffe osseuse, parodontologie (inclus gingivectomie)</b>		80% maximum 3'000
<b>Prothèses dentaires</b>		60% maximum 3'000
<b>Orthodontie (avant le 16<sup>ème</sup> anniversaire)</b>		60% maximum 3'000
<b>Frais et soins optiques</b>		100% maximum 3'000
<b>Chirurgie laser</b>		80% maximum 3'000
<b>Lunetterie (inclus monture et verres)</b>		100% maximum 250 tous les 2 ans
<b>ASSISTANCE</b>		
<b>Conseil médical en ligne</b>		Inclus
<b>Seconde opinion</b>		Inclus
<b>Guide et recommandation par pays d'expatriation</b>		Inclus
<b>Assistance monde entier</b>		100%
<b>Assistance rapatriement</b>	Accident	Frais de voyage pour le retour de l'assuré dans son pays de résidence ainsi que le ticket pour le retour après guérison dans son pays d'expatriation – ou ticket pour le remplaçant (une combinaison des 2 ne peut pas être possible). Cela signifie maximum 1 aller/retour
	Décès	Frais de voyage de l'assuré principal ou d'un membre de la famille afin d'assister à des funérailles d'un membre de la famille proche (père, mère, enfants, frères ou sœurs)
<b>ÉVACUATION POLITIQUE</b>		
<b>Évacuation politique</b>		Maximum 50'000
<b>RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE</b>		
<b>Domage corporel</b>		Inclus
<b>Domage aux biens</b>		Inclus
<b>Conséquences financières consécutives au dommage</b>		Inclus
<b>Perte de loyers ou d'utilisation en tant que locataire</b>		Equivalent à une année de location
<b>ASSISTANCE JURIDIQUE</b>		
<b>Assistance juridique (franchise de 10% avec un minimum de 250.00)</b>		Maximum 15'000
<b>Caution lors d'un emprisonnement</b>		Maximum 50'000

Les conditions générales applicables sont celles développées pour les programmes expatriés sous la référence AIG EUR AH GROUP PLUS EXPATCARE GC LUX EN 20121203 H